

COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS DE SAVERNE

**Procès-verbal de la séance publique  
du Conseil Communautaire du 16 avril 2026**

**Président :** Dominique MULLER

**Nombre de conseillers communautaires :** 63

**Nombre de Conseillers Communautaires en exercice au jour de la séance :** 63

**Présents :** 56

**Pouvoirs :** 4

**Absente excusée :** 1

**Absents :** 2

**Date de convocation du Conseil Communautaire :** 10 avril 2026

**Secrétaire de Séance élu :** M. Sascha LUX

**MEMBRES AVEC VOIX DELIBERATIVE :**

**Présents :**

- M. Pascal BOEHM, délégué de DETTWILLER,
- Mme. Audrey KOPP, déléguée de DETTWILLER,
- M. Julien PUEYO, délégué de DETTWILLER,
- Mme Sabrina NOEL, déléguée de DETTWILLER,
- M. Yves STEVAUX, délégué de DIMBSTHAL,
- M. Olivier KORNMEYER, délégué d'ECKARTSWILLER,
- M. François SCHNELL, délégué d'ERNOLSHEIM-LES-SAVERNE,
- M. André SCHOTT, délégué de FRIEDOLSHEIM,
- M. Denis HITTINGER, délégué de FURCHHAUSEN,
- M. Christophe STRUB, délégué de GOTTENHOUSE,
- Mme Elisabeth MULLER, déléguée de GOTTESHEIM,
- Mme Marie-Pierre OBERLE, déléguée d'HAEGEN,
- M. Yannick SCHAEFFER, délégué d'HATTMATT,
- M. Marcel BLAES, délégué de HENGWILLER,
- Mme Florence KAPP, déléguée de LITTENHEIM,
- Mme Daniele OCHS, déléguée de LOCHWILLER,
- Mme Frédérique SIEJA, déléguée de LUPSTEIN,
- M. Sébastien PFISTER, délégué de MAENNOLSHEIM,
- M. Cédric FAESSEL, délégué de MARMOUTIER,
- Mme Iwona CHARDEL, déléguée de MARMOUTIER,
- M. Jean MUCKENSTURM, délégué de MARMOUTIER,
- M. William PICARD, délégué de MONSWILLER,

- Mme. Déborah MEYER, déléguée de MONSWILLER,
- M. Jean-Loïc GUILLAUME, délégué de MONSWILLER,
- M. Thomas KALISCH, délégué d'OTTERSTHAL,
- M. Joseph CREMMEL, délégué d'OTTERSWILLER,
- Mme Anny SCHROEDER, déléguée d'OTTERSWILLER,
- Mme Véronique KERN, délégué de PRINTZHEIM,
- M. Bruno KISTER, délégué de REINHARDSMUNSTER,
- M. Alain HUBER, délégué de REUTENBOURG,
- M. Dominique MULLER, délégué de SAESSOLSHEIM,
- M. Jean-Michel LORENTZ, délégué de SAINT-JEAN-SAVERNE,
- M. Stéphane LEYENBERGER, délégué de SAVERNE,
- Mme Béatrice STEFANIUK, déléguée de SAVERNE,
- Mme Christine ESTEVES, déléguée de SAVERNE,
- M. Dominique DUPIN, délégué de SAVERNE,
- Mme Mathilde LAFONT, déléguée de SAVERNE,
- M. François SCHAEFFER, délégué de SAVERNE,
- Mme Catherine SCHNEIDER, déléguée de SAVERNE,
- M. Sascha LUX, délégué de SAVERNE,
- Mme Carine OBERLE, déléguée de SAVERNE,
- M. Maxime CANNEAUX, délégué de SAVERNE,
- Mme Annie HEINTZELMANN, déléguée de SAVERNE,
- M. Christophe KREMER, délégué de SAVERNE,
- Mme Ayda GUNER, déléguée de SAVERNE,
- M. Christophe KÖPPEL, délégué de SAVERNE,
- M. Joseph LERCH, délégué de SCHWENHEIM,
- M. Julien GUTH, délégué de SOMMERAU,
- Mme Nancy HUFSCMITT, déléguée de SOMMERAU,
- M. Emmanuel MULLER, délégué de STEINBOURG,
- Mme Christine MULLER, déléguée de STEINBOURG,
- M. Pierre CONRAD, délégué de STEINBOURG,
- M. Jean-Claude DISTEL, délégué de THAL-MARMOUTIER,
- M. Marc WINTZ, délégué de WALDOLWISHEIM,
- M. Jean-Claude HAETTEL, délégué de WESTHOUSE-MARMOUTIER,
- M. Jean-Marc GITZ, délégué de WOLSCHEIM,

**Absents excusés avec pouvoir à l'ouverture :**

- M. François WILLEM, délégué de KLEINGOEFT, donne pouvoir à Mme Elisabeth MULLER,
- Mme Mélanie BURCKEL, déléguée de MARMOUTIER, donne pouvoir à M. Cédric FAESSEL,
- M. Laurent BURCKEL, délégué de SAVERNE, donne pouvoir à M. Stéphane LEYENBERGER,
- Mme Nadine SCHNITZLER, déléguée de SAVERNE, donne pouvoir à M. Christophe KÖPPEL.

**Absente excusée :**

- Mme Laura RITTER, déléguée d'ALTENHEIM.

**Absents :**

- M. Damien FRINTZ, délégué de LANDERSHEIM,
- M. Damien MARCEL, délégué de SAVERNE.

**Assistaient également sans voix délibérative :**

- M. Jean-Luc ROTHAN, délégué suppléant d'ECKARTSWILLER,
- M. Gérard BACHMAIR, délégué suppléant d'OTTERSTHAL,
- Mme Valérie HEITZ, déléguée suppléant de SCHWENHEIM,
- M. Dominique JACOB, délégué suppléant de THAL-MARMOUTIER.

**Invités présents :**

- Mme Charlotte GAMBERT, journaliste DNA.
- M. Daniel TOUSSAINT, conseiller aux décideurs locaux.

**Administration :**

- M. Albert CLEMENTZ, Directeur Général des Services,
- M. Frédéric AVELINE, Directeur Général Adjoint,
- Mme Sylvia FUSS, Directrice Générale Adjointe,
- M. Nicolas FLORIAN, Directeur Pôle Finances,
- Mme Adeline KRAEMER, Directrice Pôle Moyens Généraux,
- Mme Estelle HAFFEMAYER, Directrice Pôle Services à la Personne,
- Mme Pauline GOETTELMANN, chargée de communication,
- Mme Aline PFISTER, Directrice du multi-accueil de Dettwiller, future Directrice du Pôle Services à la Personne.

**Ordre du jour**

Secrétaire de Séance – Désignation.

Informations.

Procès-verbal n° 03 du 9 avril 2026 – Approbation.

**AFFAIRES GENERALES**

- N° 2026 - 37** Commissions Communautaires Permanentes – Formation.
- N° 2026 - 38** Commissions Communautaires Permanentes – Désignation des membres.
- N° 2026 - 39** Création d'une commission communautaire permanente urbanisme.
- N° 2026 - 40** Constitution de la commission d'appel d'offres.
- N° 2026 - 41** Constitution de la Commission de Délégation de Service Public.
- N° 2026 - 42** Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Création et composition.
- N° 2026 - 43** Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées – Création et désignation des représentants.
- N° 2026 - 44** PETR – Désignation des représentants du Conseil Communautaire.
- N° 2026 - 45** EPIC Office de tourisme de Saverne et sa Région – Désignation des représentants.
- N° 2026 - 46** Désignation du conseil d'exploitation de la régie de transport.
- N° 2026 - 47** Syndicat Mixte de collecte et de traitement des ordures ménagères de la Région de Saverne – Désignation des représentants.
- N° 2026 - 48** Syndicat Mixte du pays de la Mossig et de la Sommerau (OM) - Désignation des représentants.
- N° 2026 - 49** SDEA compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau – Désignation des délégués.
- N° 2026 - 50** Collèges et Lycées du Territoire - Désignation de représentants.
- N° 2026 - 51** Organismes extérieurs – Désignation des représentants.

**FINANCES**

- N° 2026 - 52** Rapport d'orientation budgétaire 2026.
- N° 2026 - 53** Adoption du règlement budgétaire et financier (RBF).

**DIVERS**

*Le Président ouvre la séance, il souhaite la bienvenue à l'assemblée et remercie particulièrement pour leur présence : Mme Charlotte GAMBERT, journaliste DNA et M. Daniel TOUSSAINT, conseiller aux décideurs locaux.*

*La Commune de Dettwiller accueillant l'assemblée, M. Pascal BOEHM, Maire, souhaite la bienvenue aux élus dans cette salle du complexe sportif récemment rénové.*

*3<sup>ème</sup> commune de la communauté de communes avec 2558 habitants, la Commune bénéficie d'une école avec classes bilingues et d'un collège. Elle offre à ses habitants des commerces et des services. La présence de personnels de santé contribue à l'attractivité. La commune est particulièrement bien desservie par le réseau ferroviaire avec sa gare. Une quarantaine d'associations contribue à l'animation de la commune.*

*M. BOEHM note l'implantation de plusieurs entreprises, du port du canal et mentionne les équipements sportifs.*

*Développée en bordure de la Zorn il y a de nombreuses contraintes liées au PPRI.*

*M. Pascal BOEHM, souligne également la richesse du patrimoine entre Dettwiller et Rosenwiller liée entre autres au Comte de Rosen, à ADIDAS qui avait implanté son siège.*

*En ce qui concerne les investissements, M. BOEHM revient sur le complexe sportif. C'est le projet majeur des dernières années pour la Commune. L'opération s'est déroulée en 3 phases : rénovation du gymnase, extension (club-house et vestiaires) et terrain synthétique. L'investissement de 6,3 M€ a été subventionné à hauteur de 4 857 920 €, soit 77% du coût des travaux.*

*Il cite aussi :*

- *La rénovation de la cour de l'école pour 377 000 € subventionnée à 80%*
- *Des travaux de voirie consécutifs à des travaux d'assainissement,*
- *Les investissements faits par la CEA au collège,*
- *La réhabilitation de la Maison de l'Enfance par la Communauté de Communes du Pays de Saverne*

*Il mentionne que la nature est proche et qu'il fait bon vivre à Dettwiller.*

*Il termine son intervention en faisant part des sujets et préoccupation tels que*

- *La santé et l'accès aux soins,*
- *Les logements inadaptés,*
- *La décarbonation,*
- *La dénatalité.*

## **SECRETAIRE DE SEANCE – DESIGNATION**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

### **PROJET DE DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

#### **Désigne à l'unanimité**

- M. Sascha LUX comme Secrétaire de Séance.

## **INFORMATIONS**

- *Le Président informe l'assemblée de l'organisation d'une tournée des équipements le samedi 30 mai 2026 à partir de 8h30. Rendez-vous est donné à, MARMOUTIER, parking du Schlossgarten.*

## **PROCES VERBAL N° 03 DU 9 AVRIL 2026 – APPROBATION**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

### **DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

- d'approuver le procès-verbal n° 03 du 9 avril 2026.

**N° 2026 – 37**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES – FORMATION.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président.

Le Conseil Communautaire peut former des Commissions composées de délégués communautaires chargées d'étudier les questions soumises au dit Conseil ou toute question relative à leur domaine de compétence. Elles sont réglementairement présidées par le Président de l'EPCI ou par le conseiller qu'il aura délégué à cet effet.

Lors de la séance d'installation la commission communautaire permanente Finances – ressources humaines a déjà été créée.

Il est proposé de créer 7 commissions thématiques supplémentaires, chacune rattachée à un Vice-Président.

### **DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

## Décide à l'unanimité

a) de former 7 Commissions Communautaires Permanentes supplémentaires comme suit :

- ✓ Développement économique et tourisme,
- ✓ Petite enfance, enfance,
- ✓ Jeunesse, sport, loisirs et culture,
- ✓ Logement, habitat, gens du voyage, transports,
- ✓ Environnement, développement durable et mobilités douces,
- ✓ Action externe, solidarité, sécurité, affaires générales,
- ✓ Travaux et patrimoine.

b) de ne pas limiter le nombre de membres de chaque Commission Communautaire Permanente.

**N° 2026 – 38**

### **AFFAIRES GENERALES**

### **COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES PERMANENTES – DESIGNATION DES MEMBRES.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 avril 2026 relative à la Commission Communautaire Permanente Finances et Ressources Humaines,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 avril 2026 décidant de former 7 Commissions Communautaires Permanentes supplémentaires et de ne pas limiter le nombre de membres de chaque Commission Communautaire Permanente,

Considérant :

- que les Membres sont désignés par le Conseil Communautaire en son sein parmi les conseillers,
- que le Président en est le Président de droit,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant.

## DELIBERATION

### Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

#### Décide à l'unanimité

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des Membres des Commissions Communautaires Permanentes,
- b) d'élire les membres suivants :

#### **CCP « Développement économique et tourisme » Vice-Président en charge : M. Stéphane LEYENBERGER**

Prénom et nom
Mme Mélanie BURCKEL
M. Maxime CANNEAUX
Mme Iwona CHARDEL
M. Joseph CREMMEL
M. Jean-Marc GITZ
Mme Ayda GUNER
Mme Annie HEINTZELMANN
Mme Nancy HUFSCMITT
Mme Déborah MEYER
M. Jean MUCKENSTURM
M. Julien PUEYO
M. François SCHNELL
Mme Nadine SCHNITZLER

#### **CCP « Petite enfance, enfance » Vice-Président en charge : M. Christophe KREMER**

Prénom et nom
Mme Christine ESTEVES
M. Jean-Loïc GUILLAUME
M. Thomas KALISCH
Mme Florence KAPP
M. Joseph LERCH
M. Jean MUCKENSTURM
Mme Sabrina NOEL
Mme Carine OBERLE
M. Yannick SCHAEFFER
Mme Anny SCHROEDER
M. Marc WINTZ

**CCP « Jeunesse, Sports, Loisirs et Culture »**  
**Vice-Président en charge : M. Christophe KREMER**

<b>Prénom et nom</b>
Mme Iwona CHARDEL
M. Pierre CONRAD
M. Jean-Loïc GUILLAUME
M. Jean-Claude HAETTEL
Mme Florence KAPP
M. Joseph LERCH
M. Jean MUCKENSTURM
Mme Sabrina NOEL
Mme Carine OBERLE
M. Yannick SCHAEFFER
Mme Nadine SCHNITZLER
Mme Béatrice STEFANIUK

**CCP « Environnement, développement durable et mobilités douces »**  
**Vice-Présidente en charge : Mme Elisabeth MULLER**

<b>Prénom et nom</b>
Mme Mélanie BURCKEL
M. Jean-Claude DISTEL
Mme Christine ESTEVES
Mme Nancy HUFSCMITT
Mme Audrey KOPP
M. Christophe KÖPPEL
Mme Mathilde LAFONT
M. Joseph LERCH
M. Jean-Michel LORENTZ
M. Damien MARCEL
M. Jean MUCKENSTURM
Mme Sabrina NOEL
Mme Carine OBERLE
Mme Marie-Pierre OBERLE
Mme Danièle OCHS
M. Yannick SCHAEFFER
Mme Anny SCHROEDER
M. François WILLEM

**CCP « Logement, habitat, gens du voyage, transports »**  
**Vice-Président en charge : M. Pascal BOEHM**

<b>Prénom et nom</b>
M. Laurent BURCKEL
M. Maxime CANNEAUX
M. Pierre CONRAD
M. Christophe KÖPPEL
Mme Mathilde LAFONT
M. Jean MUCKENSTURM
M. André SCHOTT

**CCP « Action externe, solidarité, sécurité, affaires générales »**  
**Vice-Président en charge : M. William PICARD**

<b>Prénom et nom</b>
M. Cédric FAESSEL
Mme Ayda GUNER
M. Jean-Michel LORENTZ
M. Sascha LUX
Mme Marie-Pierre OBERLE
Mme Carine OBERLE
M. Julien PUEYO
M. Yves STEVAUX
M. Christophe STRUB

**CCP « Travaux et patrimoine »**  
**Vice-Président en charge : M. Julien GUTH**

<b>Prénom et nom</b>
M. Gérard BACHMAIR
Mme Mélanie BURCKEL
Mme Iwona CHARDEL
M. Dominique DUPIN
M. Bruno KISTER
M. Christophe KÖPPEL
M. Joseph LERCH
M. Sascha LUX
M. Jean MUKENSTURM
M. Emmanuel MULLER
M. François SCHNELL
M. Yves STEVAUX
M. Christophe STRUB

**AFFAIRES GENERALES**

**CREATION D'UNE COMMISSION COMMUNAUTAIRE PERMANENTE URBANISME.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

La CCP Urbanisme comporte une spécificité, En effet, dans l'optique d'offrir une représentation équilibrée du territoire dans la construction du PLUi, il a été convenu de sectoriser la représentation.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que les Membres sont désignés par le Conseil Communautaire en son sein parmi les conseillers,
- que le Président de l'EPCI en est le Président de droit,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une représentation, mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant.

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- a) de créer une commission thématique chargée de l'urbanisme,
- b) de constituer cette commission en veillant à l'équilibre de la représentation des Communes en sectorisant comme suit :

<b>Secteurs</b>	<b>Nb de représentants</b>
Secteur NORD	4 représentants
Secteur CENTRE	4 représentants
Secteur EST	4 représentants
Secteur SUD-OUEST	2 représentants
Secteur SUD-EST	3 représentants

- c) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des membres de cette commission permanentes,
- d) d'acter que le Président et les Vice-Présidents ne comptent pas parmi les représentants sectoriels,

e) d'élire les membres suivants :

<b>Secteur</b>	<b>Nombre de représentants</b>	<b>Elus membre de la commission</b>
NORD	4	M. François SCHNELL
		M. Pierre CONRAD
		M. Olivier KORNMEYER
		M. Yannick SCHAEFFER
CENTRE	4	M. Laurent BURCKEL
		M. Joseph CREMMEL
		M. Thomas KALISCH
		M. William PICARD
EST	4	M. François WILLEM
		M. Marc WINTZ
		M. Jean-Marc GITZ
		M. André SCHOTT
SUD-EST	3	M. Yves STEVAUX
		Mme Mélanie BURCKEL
		M. Joseph LERCH
SUD-OUEST	2	Mme Marie-Pierre OBERLE
		M. Jean-Claude DISTEL

**AFFAIRES GENERALES**

**CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 1411-5,

Considérant :

- que lorsqu'il s'agit d'un EPCI, elle est composée du Président ou son représentant, et un nombre de membres égal à celui prévu pour la composition de la Commission de la Collectivité au nombre d'habitants le plus élevé,
- que la Communauté de Communes comprenant une Commune de plus de 3 500 habitants, la Commission d'Appel d'Offres est composée de cinq Membres Titulaires et cinq Membres Suppléants élus au sein du Conseil Communautaire à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel parmi les Délégués Communautaires Titulaires. En effet, les Délégués Communautaires Suppléants ne peuvent exercer aucune fonction permanente au sein de l'EPCI, et ne peuvent donc en conséquence être désignés comme Membre de la Commission d'Appel d'Offres,
- que les Membres Suppléants de la CAO sont appelés à remplacer n'importe lequel des Membres Titulaires empêchés,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-5 L414-2, L2121-21, D1411-3 et D1411-5

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des cinq Membres Titulaires et des cinq Membres Suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

b) d'élire la liste suivante (seule liste constituée) :

<b>Membres Titulaires</b>
M. Yves STEVAUX
M. Denis HITTINGER
M. Dominique DUPIN
M. Sascha LUX
M. Julien GUTH

<b>Membres Suppléants</b>
M. Jean-Loïc GUILLAUME
Mme Carine OBERLE
M. Christophe STRUB
M. Alain HUBER
M. André SCHOTT

**Les Membres déclarent accepter d'exercer cette fonction.**

**N° 2026 - 41**

### **AFFAIRES GENERALES**

## **CONSTITUTION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que lorsqu'il s'agit d'un EPCI, la Commission de Délégation de Service Public est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, Président, et par cinq Membres Titulaires et cinq Membres Suppléants de l'Assemblée Délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste au scrutin de liste sans panachage ni vote préférentiel parmi les Délégués Titulaires. En effet, les Délégués Suppléants ne peuvent exercer aucune fonction permanente au sein de l'EPCI, et ne peuvent donc en conséquence être désignés comme Membre de la Commission de Délégation de Service Public,
- que les Membres Suppléants sont appelés à remplacer n'importe lequel des Membres Titulaires empêchés,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

## DELIBERATION

### Le Conseil Communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1411-1, L 1411-5, L 1411-6, L2121-21, D1411-3, et D1411-4,

Après en avoir délibéré,

#### Décide à l'unanimité

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des cinq Membres Titulaires et des cinq Membres Suppléants de la Commission de Délégation de Service Public,
- b) d'élire la seule liste constituée comme suit :

<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
Mme Elisabeth MULLER	M. Sascha LUX
Mme Mélanie BURCKEL	M. Christophe KREMER
M. Joseph CREMMEL	Mme Mathilde LAFONT
M. Stéphane LEYENBERGER	Mme Catherine SCHNEIDER
M. Denis HITTINGER	M. Pascal BOEHM

**Les Membres déclarent accepter d'exercer cette fonction.**

**N° 2026 – 42**

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) – CREATION ET COMPOSITION.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C-IV du code général des impôts, il est créé au sein de la Communauté de Communes, une Commission Locale d'Évaluation des charges transférées (CLECT).

La CLECT est chargée d'évaluer les transferts de charges entre un EPCI à fiscalité propre doté de la fiscalité professionnelle unique et ses Communes membres et de se prononcer lors de tout nouveau transfert de charges.

Chaque Conseil Municipal des Communes Membres de l'EPCI dispose d'au moins un représentant au sein de cette Commission. Cela permet de garantir une juste représentation des parties engagées.

La qualité de ces représentants ne fait pas l'objet de dispositions particulières. Un Conseiller Municipal peut donc siéger à la fois au sein de l'organe délibérant de l'EPCI et à la Commission d'évaluation des charges.

La Commission élit son Président ainsi qu'un Vice-Président parmi ses Membres. Le Président a pour mission de convoquer la Commission et de déterminer l'ordre du jour. Il préside les séances et, en cas d'absence, est remplacé par le Vice-Président.

La Commission peut faire appel, pour l'exercice de sa mission à des experts.

La Commission doit établir un rapport sur l'évaluation des charges transférées. Celui-ci est ensuite soumis aux Conseils Municipaux pour approbation. L'évaluation est adoptée si une majorité qualifiée de Conseils Municipaux donne son accord.

Concernant les modalités de désignation des Membres de la CLECT, la loi n'est pas précise et deux solutions peuvent être envisagées.

Les Membres peuvent d'abord être élus. Ceux-ci devant nécessairement être des Conseillers Municipaux, **il paraît logique que l'élection soit opérée en leur sein, par les Conseils Municipaux.** Cependant rien ne s'oppose, en théorie, à une élection qui serait effectuée par les Membres du Conseil Communautaire ayant également la qualité de Conseiller Municipal.

Dans la mesure où aucune disposition législative ou réglementaire ne prévoit expressément que les Membres de la CLECT sont élus par le Conseil Communautaire, il appartiendra aux Conseils Municipaux de procéder à l'élection des Membres de cette Commission. Par contre, il appartient à l'assemblée communautaire d'en fixer la composition.

Aussi, il est proposé que la CLECT soit composée d'un délégué par Commune, à l'exception de SAVERNE, qui délègue trois Conseillers Municipaux.

## DELIBERATION

### Le Conseil Communautaire,

Vu l'article 1609 nonies C du code général des impôts,

Après en avoir délibéré,

### Décide à l'unanimité

- a) d'acter la création une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts,
- b) de fixer sa composition comme suit : 1 délégué par commune membre et 3 délégués pour la Ville de Saverne,
- c) de demander aux Communes de procéder à la désignation de leurs représentants.

**AFFAIRES GENERALES**

**COMMISSION INTERCOMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE  
DES PERSONNES HANDICAPEES – CREATION ET  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2143-3,

Considérant :

- que la création d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées est obligatoire pour les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace, dès lors qu'ils regroupent 5 000 habitants et plus,
- qu'elle est présidée par le Président de cet établissement,
- qu'elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement,
- qu'elle est composée notamment des représentants de la Communauté de Communes, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- a) de constituer une Commission Intercommunale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées,
- b) de désigner le collège des élus de la Communauté de Communes comme suit :

<b>Délégués</b>
M. Pascal BOEHM
M. Julien GUTH
Mme Elisabeth MULLER
Mme Catherine SCHNEIDER
Mme Danièle OCHS
M. Christophe STRUB

- c) de solliciter au titre des associations d'usagers, la désignation d'un représentant par le groupement pour l'insertion des handicapés physiques de Strasbourg,

- d) de solliciter au titre des associations de Personnes Handicapées, la désignation d'un représentant par l'association de Parents, Personnes handicapées mentales et leurs Amis de Saverne (AAPEI).

**N° 2026 – 44**

## **AFFAIRES GENERALES.**

### **PETR - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Il y a lieu de désigner 7 Membres Titulaires et 7 Membres Suppléants comme Délégués au Comité Syndical.

**Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau a été créé le 17 mars 2017** par un arrêté préfectoral portant transformation de l'association du Pays de Saverne, Plaine et Plateau en pôle d'équilibre territorial et rural. L'association existait quant à elle depuis 2002. Sous sa nouvelle forme juridique, l'activité du Pays de Saverne, Plaine et Plateau a débuté le 1<sup>er</sup> avril 2018 avec la reprise du personnel et des conventions administratives portés par l'association.

Un PETR est un **syndicat mixte fermé** composé exclusivement d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les PETR sont régis par le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5711-1 et suivants (syndicats mixtes) et L. 5741-1 à L.5741-5 (spécifiques aux PETR).

Le PETR Pays de Saverne, Plaine et Plateau est composé des communautés de communes

- de l'Alsace Bossue,
- de Hanau-La Petite Pierre,
- du Pays de Saverne.

soit une population de **87 094 habitants** au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

#### **Les compétences et missions**

Selon ses statuts, le PETR est compétent :

- Pour organiser la concertation et animer le débat territorial ;
- Pour élaborer le projet de territoire mentionné à l'article L. 5741-2 du code général des collectivités territoriales ;
- Pour mettre en œuvre, dans les conditions précisées dans le projet de territoire, pour le compte de ses EPCI à fiscalité propre membres, ainsi que pour les EPCI partenaires qui en décideront, les actions notamment en matière d'aménagement de l'espace, d'habitat, de transports et déplacements, de développement économique, de développement touristique, de développement commercial, de promotion, planification et mise en œuvre de la transition écologique et énergétique et toute autre question d'intérêt territorial ;
- Pour être le cadre de contractualisation infra régionale et infra départementale des politiques de développement, d'aménagement, de solidarités entre les territoires

et, à ce titre, porter les différents dispositifs de contractualisation avec le département, la Région, l'Etat, l'Europe ; le cas échéant, pour porter des missions pour le compte du département ou de la Région dans le cadre d'une délégation ; pour créer des services unifiés avec les EPCI à fiscalité propre qui le composent, dans les conditions prévues par l'article L. 5111-1 du code général des collectivités territoriales ;

- Pour réaliser, pour le compte des collectivités ou établissements publics de son périmètre, des prestations de services, dans les conditions prévues par l'article L. 5211-56 du code général des collectivités territoriales.

Par délibérations concordantes des EPCI membres, le Pays de Saverne, Plaine et Plateau s'est également vu doté des compétences suivantes :

- élaboration, révision et modification du schéma de cohérence territoriale,
- élaboration du plan climat air énergie territorial.

Les actions mises en œuvre par le Pays de Saverne, Plaine et Plateau sont structurées autour de 5 pôles :

#### **1. Contractualisation**

- Programme Leader (en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord)
- Pacte pour la Réussite de la Transition Ecologique

#### **2. Aménagement Urbanisme**

- Appui aux communes et intercommunalités
- Elaboration, révision et modification du schéma de cohérence territoriale
- Suivi projet extension Kuhn

#### **3. Développement économique**

- Animation de la dynamique création-reprise d'entreprise sur le territoire (délégation à Initiative Nord Alsace)
- Semaines du Développement Economique

#### **4. Transition énergétique**

- Elaboration et animation du plan climat air énergie territorial
- Animation de l'espace conseil France Rénov'

#### **5. Santé Alimentation**

- Contrat local de santé
- Territoire de santé de demain (projet « TIGA » avec Eurométropole)
- Programme alimentaire territorial (en partenariat avec le Parc Naturel Régional des Vosges du Nord et le Pays de Sarreguemines)

#### **L'équipe**

Le Pays de Saverne, Plaine et Plateau s'appuie sur **une équipe technique de 7 personnes représentant 6 ETP.**

#### **Le comité syndical**

Le PETR est administré par un comité syndical composé des délégués élus par les EPCI à fiscalité propre membres à raison de **un délégué par tranche de 5 000 habitants**. La population retenue est la population totale légale à la date d'adhésion au PETR ou à la date du renouvellement des délégués communautaires. Le nombre de délégués est arrondi à l'entier le plus proche.

Chaque EPCI à fiscalité propre dispose d'autant de délégués suppléants que de titulaires.

Selon la population totale en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2020, le comité syndical serait composé comme suit :

EPCI	Pop total au 1 <sup>er</sup> janvier 2026 (P)	P / 5000	Nb de délégués titulaires (P/5000) arrondi à l'entier le plus proche
CC Alsace Bossue	24 234	4,85	5
CC Hanau-La Petite Pierre	26 466	5,29	5
CC Pays de Saverne	36 394	7,28	7

Le comité syndical se réunit en moyenne 5-6 fois par an.

#### **Le conseil de développement**

Un conseil de développement territorial réunit les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du PETR.

Il est consulté sur les principales orientations du comité syndical du pôle et peut donner son avis ou être consulté sur toute question d'intérêt territorial. Le rapport annuel d'activité établi par le conseil de développement fait l'objet d'un débat devant le conseil syndical du PETR.

- Un nouveau Conseil de Développement sera installé dans l'année suivant le renouvellement des délégués communautaires.

#### **Le budget**

Pour l'année 2026, le budget du Pays de Saverne, Plaine et Plateau est de **932 306,26€ pour la section fonctionnement et de 32 685,04€ pour la section investissement (dépenses).**

### **DELIBERATION**

#### **Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

#### **Décide à l'unanimité**

- de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au PETR.

#### - Sont candidats (titulaires) :

- M. Stéphane LEYENBERGER
- Mme Elisabeth MULLER
- M. Mélanie BURCKEL
- M. Jean MUCKENSTURM
- M. William PICARD
- M. Dominique MULLER
- M. Jean-Marc GITZ

- Sont candidats (suppléants) :

- M. Maxime CANNEAUX
- M. Sascha LUX
- M. Joseph LERCH
- Mme Mathilde LAFONT
- Mme Ayda GUNER
- Mme Nadine SCHNITZLER
- Mme Nancy HUFSCMITT

- Sont élus :

<b>Nombre de Sièges</b>	<b>Membres Titulaires</b>	<b>Membres Suppléants</b>
<b>7</b>	M. Stéphane LEYENBERGER	M. Maxime CANNEAUX
	Mme Elisabeth MULLER	M. Sascha LUX
	Mme Mélanie BURCKEL	M. Joseph LERCH
	M. Jean MUCKENSTURM	Mme Mathilde LAFONT
	M. William PICARD	Mme Ayda GUNER
	M. Dominique MULLER	Mme Nadine SCHNITZLER
	M. Jean-Marc GITZ	Mme Nancy HUFSCMITT

**N° 2026 – 45**

**AFFAIRES GENERALES**

**EPIC - OFFICE DE TOURISME DE SAVERNE ET SA REGION -  
DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Il y a lieu de désigner 11 membres titulaires et 11 membres suppléants à l'EPIC.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des 11 Membres Titulaires et des 11 Membres Suppléants à l'EPIC Tourisme

b) d'élire les conseillers suivants :

<b>Membres Titulaires</b>
M. Julien PUEYO
Mme Marie-Pierre OBERLE
Mme Déborah MEYER
M. Jean-Michel LORENTZ
M. Stéphane LEYENBERGER
Mme Béatrice STEFANIUK
Mme Catherine SCHNEIDER
M. Maxime CANNEAUX
Mme Nadine SCHNITZLER
M. Dominique MULLER
M. Denis HITTINGER

<b>Membres Suppléants</b>
M. Alain HUBER
Mme Nancy HUFSCMITT
Mme Annie HEINTZELMANN
Mme Iwona CHARDEL
M. William PICARD
M. Jean MUCKENSTURM
Mme Danièle OCHS
M. Jean-Claude HAETTEL
M. Jean-Claude DISTEL
M. Olivier KORNMEYER
M. Emmanuel MULLER

**N° 2026 - 46**

## **AFFAIRES GENERALES**

### **DESIGNATION DU CONSEIL D'EXPLOITATION DE LA REGIE DE TRANSPORT.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Le service de transports englobant le Transport à la Demande Commette, le transport urbain E-Lico et la mise à disposition des Trotinettes en libre-service revêt le caractère juridique d'un Service Public Industriel et Commercial.

Dès lors, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté a créé une régie de transport à autonomie financière et organisé son fonctionnement par délibérations des 8 juillet 2021 et 16 septembre 2021.

La régie est administrée par un conseil d'exploitation composé de 5 membres et comprenant, selon les statuts :

- Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne,
- Le Maire de Saverne,
- 2 autres membres titulaires issus du Conseil Communautaire ;

- 1 membre désigné par le Conseil Communautaire sur proposition faite par le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne en accord avec le Maire de SAVERNE.

Le mandat des membres désignés le 16 septembre 2021 a pris fin en même temps que leur mandat électif local.

Il convient donc de désigner les membres du Conseil d'Exploitation pour le mandat qui s'ouvre, en respectant l'organisation statutaire mentionnée ci-dessus.

## **DELIBERATION**

### **Le Conseil Communautaire,**

Vu les dispositions du Code des Transports,

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré,

### **Décide à l'unanimité**

- a) de désigner en qualité de membre du Conseil d'Exploitation :
  - Monsieur Dominique MULLER, en sa qualité de Président de la Communauté de Communes du Pays de Saverne,
  - Monsieur Stéphane LEYENBERGER, en sa qualité de Maire de Saverne,
  - M. Laurent BURCKEL désigné sur proposition faite par le Président de la Communauté de Communes en accord avec le Maire de SAVERNE
  - M. Pascal BOEHM
  - M. Maxime CANNEAUX
  
- b) d'autoriser le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

**N° 2026 – 47**

### **AFFAIRES GENERALES**

### **SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE SAVERNE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le Conseil Communautaire procède à la désignation de 15 Délégués pour siéger au sein au Comité Directeur du SMICTOM.

- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant.

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants au SMICTOM.
- b) sont élus :

<b>DELEGUES</b>
M. Yves STEVAUX
Mme Audrey KOPP
M. Denis HITTINGER
Mme Mélanie BURCKEL
M. Cédric FAESSEL
M. Jean MUKENSTURM
M. Joseph CREMMEL
Mme Christine ESTEVES
Mme Mathilde LAFONT
Mme Carine OBERLE
M. Damien MARCEL
Mme Nadine SCHNITZLER
M. Julien GUTH
Mme Elisabeth MULLER
M. Christophe LAMBOUR

**AFFAIRES GENERALES**

**SYNDICAT MIXTE DU PAYS DE LA MOSSIG ET DE LA SOMMERAU (OM) - DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant :

- que le Conseil Communautaire procède à la désignation de Membres ou de Délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, élus parmi les **Délégués Titulaires**,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

<b>DELIBERATION</b>
---------------------

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants,
- b) d'élire la liste suivante :
  - **Syndicat mixte du pays de la Mossig et de la Sommerau (OM)**  
Il y a lieu de désigner 1 Membre Titulaire et 1 Membre Suppléant.

Sont élus :

<b>Membre Titulaire</b>
M. Julien GUTH

<b>Membre Suppléant</b>
M. Jean-Jacques ANDRES

**AFFAIRES GENERALES**

**SDEA COMPETENCES EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT ET GRAND CYCLE DE L'EAU - DESIGNATION DES DELEGUES.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2026, il convient d'assurer la représentation de l'EPCI au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

**VU** les Statuts du SDEA et les annexes associées ;

**CONSIDERANT** la proposition de désigner un(e)/des Délégué(e-s) commun(e-s) représentant les différentes compétences du cycle de l'eau à l'appui d'une concertation Commune - Établissement Public de Coopération Intercommunale ;

**CONSIDERANT** qu'un(e) tel(elle) Délégué(e) pourra être issu(e) du Conseil Municipal ou du Conseil Communautaire (ou du Comité Directeur) ;

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

a) De désigner :

- pour les compétences eau potable, assainissement et grand cycle de l'eau, les Délégué(e)s suivant(e)s :

N°	NOM	PRENOM	COMMUNE
1)	STORCK	MARIE	Altenheim
2)	FEIDT	ANDRE	Dettwiller
3)	STEVAUX	YVES	Dimbsthal
4)	BEYRLE	GUILLAUME	Eckartswiller
5)	SCHNELL	FRANÇOIS	Ernolsheim-lès-Saverne
6)	SCHOTT	ANDRE	Friedolsheim

7)	HITTINGER	DENIS	Furchhausen
8)	STRUB	CHRISTOPHE	Gottenhouse
9)	ERNWEIN	JEAN-LUC	Gottesheim
10)	REYDEL	PATRICK	Haegen
11)	SCHAEFFER	YANNICK	Hattmatt
12)	BLAES	MARCEL	Hengwiller
13)	ADLOFF	JACQUES	Kleingoeft
14)	DIRINGER	CLEMENCE	Landersheim
15)	BURCKEL	LAURENT	Littenheim
16)	OCHS	DANIELE	Lochwiller
17)	SIEJA	FREDERIQUE	Lupstein
18)	KIEHL	SEBASTIEN	Maennolsheim
19)	BURCKEL	MELANIE	Marmoutier
20)	WILT	JEAN-MARC	Monswiller
21)	BACHMAIR	GERARD	Ottersthal
22)	BOILEAU	JACQUES	Otterswiller
23)	HARTER	STEPHANE	Printzheim
24)	KISTER	BRUNO	Reinhardsmunster
25)	HUBER	ALAIN	Reutenbourg
26)	KRUX	ETIENNE	Saessolsheim
27)	FREY	LAURENT	Saint-Jean-Saverne
28)	DUPIN	DOMINIQUE	Saverne
29)	KILHOFFER	MATHIEU	Saverne
30)	LAFONT	MATHILDE	Saverne
31)	OBERLE	CARINE	Saverne
32)	HEITZ	VALERIE	Schwenheim
33)	ANDRES	JEAN-JACQUES	Sommerau
34)	KIM	MARC	Steinbourg
35)	JACOB	DOMINIQUE	Thal-Marmoutier
36)	LINDER	BERNARD	Waldolwisheim
37)	GEBEL	MARC	Westhouse-Marmoutier
38)	RICHERT	MICHELE	Wolschheim

- b) De désigner 1 Représentant(e) à la Commission Permanente / au Conseil d'Administration / au(x) Conseil(s) Territorial(aux) parmi les Délégué(e)s :

N°	NOM	PRENOM
1)	HITTINGER	DENIS

**N° 2026 – 50**

**AFFAIRES GENERALES**

**COLLEGES ET LYCEES DU TERRITOIRE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : M. Dominique MULLER, Président

Suite à un décret du 11 octobre 2014, la représentation des élus au niveau des collèges et des lycées a été modifiée et un siège a été introduit au bénéfice de l'EPCI du territoire. Il convient par conséquent de désigner un représentant dans les établissements suivants :

- Collège les Sources à Saverne,
- Collège Poincaré à Saverne,
- Collège Tomi Ungerer à Dettwiller,
- Collège Léonard De Vinci à Marmoutier,
- Lycée du Haut Barr à Saverne,
- Lycée et CFA Jules Verne à Saverne,
- Lycée Leclerc à Saverne.

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants dans les collèges et lycées du territoire.

b) de désigner les personnes suivantes :

Collèges/Lycées	Prénom et nom	
	Titulaires	Suppléants
Collège Tomi Ungerer à Dettwiller	Mme Elisabeth MULLER	M. Pascal BOEHM
Collège Léonard De Vinci à Marmoutier	Mme Iwona CHARDEL	M. Jean MUCKENSTURM
Collège les Sources à Saverne	M. Dominique MULLER	M. Jean-Michel LORENTZ
Collège Poincaré à Saverne	M. Jean Michel LORENTZ	M. Jean-Loïc GUILLAUME
Lycée du Haut Barr à Saverne	M. Julien GUTH	M. Christophe STRUB
Lycée et CFA Jules Verne à Saverne	M. Jean-Michel LORENTZ	M. Jean-Loïc GUILLAUME
Lycée Leclerc à Saverne	M. Jean-Michel LORENTZ	Mme Elisabeth MULLER

**N° 2026 - 51**

**AFFAIRES GENERALES**

**ORGANISMES EXTERIEURS - DESIGNATION DES REPRESENTANTS.**

Rapporteur : Dominique MULLER, Président.

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Considérant :

- que le Conseil Communautaire procède à la désignation de Membres ou de Délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs, élus parmi les **Délégués Titulaires**,
- qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation mais que le Conseil Communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas y procéder sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,
- qu'aucune disposition ne s'y opposant,

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après en avoir délibéré

**Décide à l'unanimité**

- a) de ne pas procéder au scrutin secret pour l'élection des représentants,

b) d'élire les délégués suivants :

➤ **Association Mission Locale du Pays de Saverne Plaine et Plateau.**

Il y a lieu de désigner un Membre Titulaire et un Membre Suppléant.  
Sont élus :

<b>Membre titulaire</b>
Mme Sabrina NOEL

<b>Membre suppléant</b>
M. Jean-Michel LORENTZ

➤ **Initiative Nord Alsace**

Il y a lieu de désigner un Membre Titulaire et un Membre Suppléant.  
Sont élus :

<b>Membre titulaire</b>
M. Dominique MULLER

<b>Membre suppléant</b>
Mme Sabrina NOEL

➤ **Agence Régionale de santé : Conseil de surveillance du centre hospitalier Ste Catherine à Saverne.**

Il y a lieu de désigner un Membre Titulaire et un Membre Suppléant.

*Sont Candidats :*

*M. William PICARD*

*Mme Nadine SCHNITZLER*

*Mme Marie-Pierre OBERLE*

*Mme Marie Pierre OBERLE se retire pour laisser la place à Mme Nadine SCHNITZLER qui était déjà représentante au centre hospitalier lors du dernier mandat.*

<b>Membre titulaire</b>
M. William PICARD

<b>Membre suppléant</b>
Mme Nadine SCHNITZLER

➤ **Comité National d'Action Sociale (CNAS).**

Il y a lieu de désigner un Membre.  
Est élu :

<b>Membre titulaire</b>
M. Denis HITTINGER

➤ **Comité du Plan Départemental d'Aide au Logement des Personnes Défavorisées.**

Il y a lieu de désigner un Membre Titulaire et un Membre Suppléant.  
Sont élus :

<b>Membre titulaire</b>
M. Pascal BOEHM

<b>Membre suppléant</b>
Mme Catherine SCHNEIDER

➤ **Espace Rohan.**

Il y a lieu de désigner un Membre.  
Est élu :

<b>Membre</b>
M. Julien PUEYO

➤ **Groupement d'Intérêt Public Fond Solidarité Logement**

Il y a lieu de désigner un Membre Titulaire et un Membre Suppléant pour l'Assemblée Générale.

Sont élus :

<b>Membre titulaire</b>
M. Pascal BOEHM

<b>Membre suppléant</b>
Mme Catherine SCHNEIDER

➤ **Office public de la langue régionale d'Alsace : OPLA**

Il y a lieu de désigner un Membre.  
Est élu :

<b>Membre</b>
M. François SCHAEFFER

**FINANCES**

**RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026 –  
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE SAVERNE.**

Rapporteur : M. Denis HITTINGER, Vice-Président.

Conformément aux dispositions de l'article L1612-26 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est présenté à l'assemblée délibérante, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice.

Les orientations budgétaires de 2026 de la Communauté de Communes du Pays de Saverne sont déclinées dans le rapport annexé auquel sont joints la valeur des principaux ratios financiers de l'exercice 2025 et un rapport présentant les indicateurs RH de la ComCom.

M. Denis HITTINGER, Vice-Président délégué aux Finances, les commente.

*M. Dominique MULLER salue les bons résultats qui viennent d'être présentés et qui restent dans la continuité des années précédentes.*

*M. Denis HITTINGER revient sur le travail effectué avec les réunions de préparations budgétaires afin d'élaborer un budget sincère et réaliste. A ce stade il n'y a plus beaucoup d'arbitrage à faire. Le travail collaboratif agents/élus exprime une certaine sérénité pour l'avenir.*

*M. Yves Stevaux félicite le travail effectué, « c'est très limpide et compréhensible ».*

*M. Marc WINTZ souligne la bonne évolution de la CAF (capacité d'autofinancement), « il y a 15 ans ce n'était pas le cas, on était plutôt à 50 000 € ».*

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances/RH,

Après en avoir délibéré,

**Prend acte :**

- de la présentation des orientations budgétaires 2026.

**FINANCES**

**ADOPTION DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER (RBF).**

Rapporteur : M. Denis HITTINGER, Vice-Président.

Le Règlement Budgétaire et Financier (RBF) définit les règles de gestion internes propres et applicables à l'ensemble des services internes de la Communauté de Communes du Pays de Saverne, dans le respect du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction budgétaire et comptable applicable.

Le présent règlement a pour vocation de regrouper en un document unique les règles fondamentales qui s'appliquent à l'ensemble de la collectivité en matière de gestion. En tant que document de référence, il a pour finalité de renforcer la cohérence et l'harmonisation des règles budgétaires et pratiques en matière de gestion. Il a aussi pour objectif de faciliter l'appropriation de règles par l'ensemble des acteurs de la collectivité en dégageant une culture commune.

Le RBF est adopté par l'Assemblée délibérante de l'intercommunalité pour la durée du mandat.

Ce document peut évoluer et être complété en fonction des modifications législatives et réglementaires, ainsi que des nécessaires adaptations des règles de gestion

**DELIBERATION**

**Le Conseil Communautaire,**

Après avis de la Commission Communautaire Permanente Finances/RH,

Après en avoir délibéré,

**Décide à l'unanimité**

- D'approuver le règlement budgétaire et financier joint en annexe.

**DIVERS**

*Le Président clôt la séance à 20h35.*

*M. Pascal BOEHM convie l'assemblée à un verre de l'amitié offert par la commune de Dettwiller.*

\* \* \* \* \*

**Délibérations publiées et transmises à la Sous-Préfecture le 24 avril 2026**

**Fait et clos à Saverne, le 24 avril 2026**

**Le Secrétaire de séance**

  
**Sascha LUX**

**Le Président**  
  
**Dominique MULLER**

